



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION D.2024.58 : Dénomination du local associatif multi activités situé rue du Chapitre

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 03/10/2024
Date d'affichage : 03/10/2024
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de procurations données : 3
Absent non représenté : 4
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Bertrand DUPRÉ, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaient donné pouvoir :

Éric GESBERT pouvoir à Anne CHANTRAINE, Carole CHAPON pouvoir à Eric BEARZATTO, Laurent FERLET pouvoir à Patrick BIANCHI

Absent non représenté :

Christiane DOMINIQUE, Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Anne CHANTRAINE

La Commune est propriétaire d'un bâtiment situé au 53 rue du Chapitre, au sein du Parc d'Activités Economiques des Andrés et a souhaité réaménager les locaux en salles d'activités afin de répondre au besoin croissant de salles et de créneaux horaires disponibles pour les associations brindasiennes.

Cet aménagement comprend une grande salle d'activités de loisirs, des espaces de rangements, un bureau, une salle de réunion, des sanitaires ainsi qu'un local d'entretien, pour une surface totale de 290m².

Les travaux étant désormais terminés et le bâtiment ouvert aux associations depuis la rentrée de septembre 2024, il convient dorénavant de le dénommer.

La municipalité a souhaité que ce bâtiment soit associé à une figure locale de Brindas. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer le nom de M. Henri TACHEZ, adjoint au maire délégué à la Culture et à la Vie associative de 1995 à 2001 sous le mandat de M. PECOLLET et très actif au sein du tissu associatif local.

En accord avec sa famille, la Commune propose de dénommer la salle multi activités située rue du Chapitre « Espace Henri TACHEZ ».

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal



VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de dénommer les bâtiments publics,

APRÈS AVOIR CONSULTÉ l'avis des ayants-droits de M. Henri TACHEZ

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : APPROUVE la dénomination du local associatif multi-activités situé 53 rue du Chapitre « Espace Henri TACHEZ ».

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 10/10/2024
ET affiché le 11/10/2024

Le secrétaire,

Anne CHANTRAINE



Brindas le 11/10/2024

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.